Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB, KABVS 10.07.2023
Numéro de publication: HR02-1005791654

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation 3D2cut SA, Sierre

3D2cut SA
c/o Etude Bagnoud & Barras
CP
Route de Sion 29
3960 Sierre

3D2cut SA, à Sierre, CHE-343.497.076, société anonyme (No. FOSC 124 du 29.06.2023, Publ. 1005782242). Modification des statuts: 22.06.2023. 22.06.2023. Nouveau capital-actions: CHF 850'000.00 [précédemment: CHF 300'000.00]. Nouveau capital-actions libéré: CHF 850'000.00 [précédemment: CHF 300'000.00]. Nouvelles actions: 850'000 actions nominatives de CHF 1.00 liées selon statuts [précédemment: 300'000 actions nominatives de CHF 1.00 liées selon statuts]. Augmentation ordinaire du capital-actions. Nouveaux faits qualifiés: Fait qualifié: compensation d'une créance de CHF 165'000.00 en contrepartie de laquelle 165'000.00 actions nominatives de CHF 1.00 chacune, liées selon statuts, entièrement libérées, sont émises. Fait qualifié: compensation d'une créance de CHF 145'000.00 en contrepartie de laquelle 145'000.00 actions nominatives de CHF 1.00 chacune, liées selon statuts, entièrement libérées, sont émises. Fait qualifié: compensation d'une créance de CHF 70'000.00 en contrepartie de laquelle 70'000.00 actions nominatives de CHF 1.00 chacune, liées selon statuts, entièrement libérées, sont émises. Fait qualifié: compensation d'une créance de CHF 20'000.00 en contrepartie de laquelle 20'000.00 actions nominatives de CHF 1.00 chacune, liées selon statuts, entièrement libérées, sont émises. Fait qualifié: compensation d'une créance de CHF 50'000.00 en contrepartie de laquelle 70'000.00 actions nominatives de CHF 1.00 chacune, liées selon statuts, entièrement libérées, sont émises. Fait qualifié: compensation d'une créance de CHF 30'000.00 en contrepartie de laquelle 30'000.00 actions nominatives de CHF 1.00 chacune, liées selon statuts, entièrement libérées, sont émises. Fait qualifié: compensation d'une créance de CHF 20'000.00 en contrepartie de laquelle 20'000.00 actions nominatives de CHF 1.00 chacune, liées selon statuts, entièrement libérées, sont émises. Fait qualifié: compensation d'une créance de CHF 50'000.00 en contrepartie de laquelle 50'000.00 actions nominatives de CHF 1.00 chacune, liées selon statuts, entièrement libérées, sont émises. Nouvelles communications: Communication aux actionnaires: convocation à l'assemblée générale par avis inséré dans la FOSC, par courrier ou par courriel. Personne(s) et signature(s) radiée(s): Rosat, Jean-Pierre, de Château-d'Oex, à Cugy (VD), administrateur, avec

signature collective à deux. [Modification des statuts sur des points non soumis à publication].

Registre journalier no 2710 du 05.07.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 124, Date: 29.06.2023

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central